



Arrêté municipal portant permis de stationnement d'une grue et autres engins

avec interdiction de stationnement des véhicules pour permettre la circulation

Le maire de la commune de SALSIGNE,
Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2212-2 et L 2213-1 ;
Vu le code de la route ;
Vu le code de la voirie routière ;
Vu la demande de la SAS SEGUIN en date du 29 Mars 2024 qui souhaite effectuer des travaux d'aménagement d'un bâtiment agricole en cantine scolaire et secrétariat de mairie en occupant temporairement le domaine public au 9, Grand'Rue;
Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité du public pendant les travaux ;

ARRETE :

Article 1er :

Du Vendredi 5 Avril 2024 jusqu'au Vendredi 02 Août 2024, la SAS SEGUIN, 7 Rue du grenache à PUICHERIC (11700) est autorisée à procéder à la démolition et au gros œuvre au 9 Grand'Rue.

Article 2 :

Ces travaux nécessiteront les dispositions suivantes :

- stationnement :

Réservation d'un emplacement de stationnement devant le n°7 et n°9 Grand'Rue pour permettre l'installation de la grue et autres engins nécessaires aux travaux.

Interdiction de stationnement du n°5 au n°13 Grand'Rue, coté chantier et en face du chantier.

- circulation :

Restriction de la circulation sur une voie.

Circulation interdite aux poids lourds, déviation par la commune de Villanière (RD 411).

Article 3 : La signalisation sera mise en place par la SAS SEGUIN.

Article 4 :

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutif de cet acte étant précisé que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Article 5:

Monsieur le Maire et le Commandant de la Communauté de Brigade de Gendarmerie de la Montagne Noire, sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché dans la commune.



Fait à SALSIGNE,
Le 04 Avril 2024,
Le Maire,
Stéphane BARTHAS.

Accusé de réception en préfecture
011-211103726-20240404-32-2024-AR
Date de télétransmission : 05/04/2024
Date de réception préfecture : 05/04/2024